BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVème REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 039/96/ADP
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL RELATIF A LA CREATION D'UN COMITE REGIONAL D'ASSISTANCE EN MATIERE DE PROTECTION CIVILE (CRAPC) SIGNE A NOUAKCHOTT LE 21 AVRIL 1987.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;
Vu la Résolution n°01/92/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 07 novembre 1996
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er *: Le Gouvernement est autorisé à ratifier le protocole additionnel relatif à la création d'un Comité Régional d'Assistance en matière de Protection Civile (CRAPC) signé à Nouakchott le 21 avril 1987.*

Article 2 *: La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 novembre 1996

Le Secrétaire de séance

Dasmané ZEBA

Le Président

BURKINA FASO • Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple •

Dr Bongnessan Arsène YE